



On dit  
merci qui ?  
merci  
le **MR!**

## Vous êtes une femme ? Pas de chance !

Merci le MR

Communauté

Merci le MR

Journal | A propos | Amis | Plus



Merci le MR

24 min. •



### Hommes et femmes, vous avez dit égaux ?

Aujourd'hui, en Belgique, **les femmes gagnent encore, en moyenne, 20 % de moins que les hommes**. Cette situation n'a pas une seule origine mais découle d'un ensemble de facteurs.

Première cause : le **temps partiel**. 45 % des femmes travaillent sous ce statut contre 11 % des hommes. Et ce n'est un choix que pour 8 % des travailleuses concernées. Pour les autres, l'immense majorité, c'est le manque d'emploi à temps pleins (surtout dans les secteurs dits « féminins » comme la distribution ou le nettoyage), mais aussi l'insuffisance de places en crèches combinée aux obligations familiales qui imposent ce choix.

Mais cela n'explique pas tout. Les femmes sont aussi **surreprésentées dans les secteurs les moins rémunérés**. De plus, elles sont souvent cantonnées dans les **fonctions moins élevées** et accèdent plus difficilement aux postes supérieurs.

Elles reçoivent aussi **moins d'avantages complémentaires** que leurs collègues masculins et sont plus souvent confrontées aux **contrats précaires** et aux **interruptions de carrière**. Enfin, la **répartition inégale des tâches** au sein des ménages et la **division traditionnelle des rôles** (« C'est à la mère de s'occuper des enfants ») ont également une influence sur la carrière.

**Résultats ? Le salaire des femmes est inférieur de 20 % à celui des hommes et leur pension de 26 %.**

**Conséquence ? Les femmes sont plus exposées à la pauvreté.**

Bref, l'égalité hommes-femmes, c'est pas encore ça ! Et pour y arriver, il faudrait mettre sur pied une politique transversale en faveur de l'égalité salariale tout en développant la protection sociale.

### Le gouvernement de Charles Michel a décidé... d'aggraver la situation !

Le gouvernement fédéral a décidé de faire exactement l'inverse. Quelques exemples ?

- **Travail à temps partiel** : Certains travailleurs à temps partiel peuvent bénéficier d'une Allocation de garantie de revenus (AGR). **80 % des travailleurs** bénéficiant d'une **AGR** sont des **travailleuSEs** ! Et, parmi elles, une majorité d'isolées et de familles monoparentales.

En 2015, première diminution de l'AGR par le gouvernement Michel. En 2018, il prévoit de la réduire encore de moitié après 2 ans de travail. Les salariés bénéficiant de l'AGR sont maintenant aussi soumis aux contrôles du FOREM et peuvent donc être sanctionnés.

- **Fins de carrière** : les conditions d'accès à la prépension et à la pension anticipée ont été renforcées, ce qui pénalise fortement les femmes (75 % d'entre elles ont une carrière incomplète).
- **Périodes assimilées** : les périodes d'interruption de carrière (prépension, chômage involontaire...) ne sont plus assimilées totalement pour le calcul de la pension. On ne tient plus compte du dernier salaire perçu mais seulement du salaire minimum. Cette mesure diminuera la pension de nombreuses femmes puisque 3 sur 4 ont une carrière incomplète.
- **Conciliation vie privée - professionnelle** : la Loi Peeters a « flexibilisé » davantage le temps de travail, ce qui complique la vie des familles monoparentales et des travailleurs à temps partiel (deux catégories où les femmes sont largement majoritaires) et aggrave l'inégale répartition des tâches au sein des couples.

## Concrètement, ça donne quoi ?

### Travail à temps partiel et AGR

Travailleuse à temps partiel (30h/semaine)	AGR avant Michel (2014)	AGR après Michel (à partir de 2015)	Et demain ? (2019 ?)
Céline, cheffe de ménage	228 €	228 €	114 €
Aïcha, isolée	228 €	160 €	80 €
Vanessa, cohabitante	228 €	91 €	45 €

### Périodes assimilées

- **Mireille, 61 ans**, salaire brut 2.200 €, en couple, a pris sa prépension à 60 ans après 40 ans de carrière. A cause du gouvernement Michel, **sa pension diminuera de 25 €/mois, soit 300 €/an.**
- **Christiane, 49 ans**, salaire brut de 3.300 €, isolée. Est licenciée et ne retrouve un emploi qu'à l'âge de 54 ans. A cause du gouvernement Michel, ces 5 années de chômage lui feront **perdre 83 €/mois, soit 996 €/an.**

### Fins de carrière

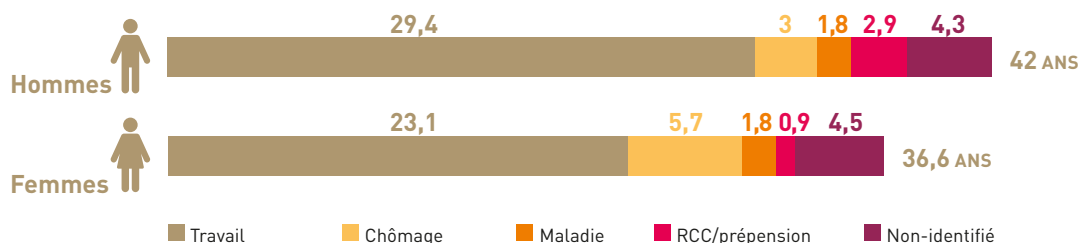
La **pension anticipée** permet à certains travailleurs de prendre leur retraite avant l'âge légal. Mais, depuis, le gouvernement Michel a décidé de corser les choses !

Date de départ en pension anticipée	Condition d'âge*	Durée de carrière nécessaire
Avant Michel	62 ans	40 ans
2017	62,5 ans	41 ans
2018	63 ans	41 ans
A partir de 2019	63 ans	42 ans

\* Quelques exceptions et dérogations existent, plus d'infos sur [www.sfpd.fgov.be](http://www.sfpd.fgov.be)

### Rappelons simplement que 3 femmes sur 4 n'arrivent jamais à une carrière de 42 ans !

Composition de la carrière des travailleurs (en années) :



	Taux de pauvreté (Belgique)
<b>Total</b>	<b>15,5 %</b>
<b>Hommes</b>	<b>14,4 %</b>
<b>Femmes</b>	<b>16,5 %</b>



Merci le MR

17 min. •

**Nous reculons tous depuis 3 ans.  
Le MR appelle cela la modernité.  
Nous préférons le progrès !**

Nos propositions sur [facebook.com/MercileMR](https://facebook.com/MercileMR)

